



# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2023

### DELIBERATION N° 2023-11-125-DVCS

Nomenclature : 3.5.6

**OBJET : DÉNOMINATION DU BÂTIMENT SITUÉ SUR LE COMPLEXE SPORTIF VINCENT MABILLET - « ESPACE DOMINIQUE ARNAUD »**

**Votants : 31**  
**Abstention : /**  
**Votes exprimés: 31**

**Pour: 31**  
**Contre : /**

Fait à Tarnos,  
 le 16 novembre 2023

Pour extrait certifié  
 conforme

Le Maire



*Certifié exécutoire compte tenu  
 du dépôt au titre du contrôle de  
 légalité et de la publication sur  
 le site Internet de la Mairie le :*

20/11/2023

L'an deux mille vingt trois, le quinze novembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

#### PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. LESPAGE, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, Mme TROISVALLETS, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme MOUNIER      procuration      à Mme SAINT-AUBIN  
 Mme CASSAING    procuration      à M. ROBLES

#### ABSENTS NON EXCUSÉS

M. FLEURENTDIDIER, M. HERVELIN

#### SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. PERRET

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants	31

Monsieur le Maire rappelle suite à la transformation du terrain de football engazonné Vincent Mabillet en terrain synthétique, un bâtiment associatif doit voir le jour à proximité du terrain de football.

Ce bâtiment sera composé de bureaux associatifs pour l'AST Omnisports, l'AST Football, le VCT et Hégaldi Aérobie. Il y aura également le bureau des animateurs sportifs de la mairie ainsi qu'un foyer qui pourra faire office de salle de réunion. Nous pourrions aussi y trouver une salle d'aérobie et de gym douce, des vestiaires, des espaces de stockage et un logement pour le futur gardien du site. Un fronton en libre accès à l'extérieur du bâtiment est également prévu.



Aujourd'hui, les travaux de construction sont en cours et la livraison de l'établissement est attendue pour l'été 2024.

Aussi, il vous est proposé de dénommer à présent ce futur lieu d'accueil sportif.

Le nom de Dominique Arnaud, cycliste professionnel natif de Tarnos, vous est soumis pour approbation.

Dominique Arnaud s'est forgé un beau palmarès avec trois étapes de la Vuelta (Tour d'Espagne) et une du Tour de France (un contre la montre par équipes) durant sa carrière professionnelle, menée de 1980 à 1991. Il a porté les couleurs des équipes Puch-Wolber, la Vie Claire, Reynolds puis Banesto. L'ancien coéquipier de Bernard Hinault, Pedro Delgado et Miguel Indurain, était surtout apprécié pour ses qualités d'équipier et de capitaine de route, au fil de ses onze participations au Tour de France sur lesquelles il aura accompagné trois fois le vainqueur final. Il a également disputé cinq Championnats du monde, quatre Giro et quatre Vuelta. Le peloton avait appris à connaître et respecter celui qui est toujours resté dans l'ombre de ses leaders.

A la suite de sa carrière, Dominique Arnaud avait mis son immense passion du cyclisme au service des jeunes du Sud-Ouest en fondant l'Entente Sud-Gascogne qui avait fédéré les clubs de la région Aquitaine, afin de proposer un programme et un suivi de haut niveau aux coureurs tout en les maintenant licenciés dans leurs clubs respectifs.

Il nous aura malheureusement quitté, en 2016, à l'âge de 60 ans après une vie dédiée au sport en général et au cyclisme en particulier.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29

Considérant les qualités sportives et humaines de Dominique Arnaud dans le monde du cyclisme international durant les années 80 et son implication dans la transmission auprès des jeunes à l'issue de sa carrière sportive.

### DÉLIBÈRE

**APPROUVE** la dénomination proposée pour le futur bâtiment implanté au sein du complexe sportif Vincent Mabillet : « Espace Sportif Dominique Arnaud »

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)